

UNION DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS
DE LA LOIRE
8 rue du chanoine Ploton
CS 50541
42007 SAINT ETIENNE CEDEX 1
☎ 04 77 91 08 81

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT DE VÉHICULE
A transmettre 3 semaines avant la date de l'évènement à :
udspl.secretariat@sdis42.fr

Évènement :

Lieu :

Date :

Responsable du détachement :

En application de la note de service n°12-19 « imputabilité au service des accidents corporels », cette formation n'est pas reconnue comme une activité de service ; les éventuels accidents relevant de cette manifestation ne seront pas reconnus en service commandé.
 Je m'engage, en tant que responsable du détachement, à porter cette information auprès de l'ensemble des participants.

ATTENTION : LE TRANSPORT PAR VTP/VTM DE PERSONNES NE PEUT ÊTRE EFFECTUÉ PAR DES AGENTS TITULAIRES D'UN PERMIS PROBATOIRE

Noms des participants		
NOM	PRÉNOM	CENTRE

AUTORISATION DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULE PAR LE SDIS 42

Conformément à l'article 1 de l'annexe 1 relatif à la mise à disposition de locaux et moyens matériels au profit de l'UDSP 42, le SDIS 42 met à disposition de cette dernière des véhicules de manière ponctuelle et sur demande expresse pour la participation à une manifestation sportive ou autres déplacements (formations, réunions) à caractère associatif.

- **Evènement** :
- **Lieu** :
- **Date** :

La mise à disposition susmentionnée concerne le(s) véhicule(s) listé(s) ci-dessous :

Véhicule (type, immatriculation)	Nom, Prénom du conducteur

Le Président de l'UDSP 42

Capitaine Frédéric LEFRANC

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

Contrôleur Général Éric MEUNIER